

ENSEMBLES POUR PERGOLAS EVOLUTION EN ACIER – GARANTIE LIMITÉE DE 10 ANS

**INSTALLATION SE TROUVANT DANS UN RAYON DE 1,5 KM (1 MILE)
DE L'EAU SALÉE
(COMPOSANTS GALVANISÉS ET THERMOLAQUÉS)**

INTRODUCTION

Fortress Building Products garantit que ses produits et accessoires en acier Evolution sont exempts de tout défaut de fabrication sur les pièces et la main-d'œuvre. De plus, cette garantie limitée affirme que le produit conservera son intégrité structurale. Le terme de la présente garantie limitée est de 10 ans à partir de la date d'achat par l'acheteur original.

Cette garantie ne couvre pas les dommages causés par une utilisation anormale ou inadéquate, une application inadéquate du produit, la livraison, les accidents, les modifications des produits, le soudage, la négligence, l'usage abusif, le vandalisme, l'équipement d'entretien des pelouses, l'abrasion, les produits chimiques toxiques, l'eau de piscine, les produits chimiques pour les piscines, les produits chimiques de déglacage, les polluants atmosphériques, les ajouts tiers comme les balançoires et les hamacs, les ajouts de vignes boisées (p. ex., glycine), les inondations, les incendies, ni les actes de la nature. La décoloration et la corrosion des surfaces causées par les égratignures, les entailles et les bosses ne sont pas couvertes.

Cette garantie couvre les produits en acier Evolution installés dans un rayon de 1,5 km (1 mile) de l'eau salée. Il est stipulé que le produit est inspecté et que toute corrosion ou tout dommage est géré selon les directives ci-dessous et en conformité avec les exigences d'entretien. Une installation près de l'eau salée entraînera la corrosion des membrures d'acier. Ce n'est qu'une question de temps avant que cela ne se produise. Cette garantie est nulle si les exigences d'entretien ne sont pas respectées. Toute pièce Evolution non thermolaquée N'EST PAS couverte sous cette garantie.

Fortress Building Products ne couvre pas et décline toute responsabilité concernant tout défaut causé par une installation inadéquate, la non-satisfaction aux exigences d'entretien d'Evolution, le dépassement des limites de conception et/ou les mouvements entraînés par le tassement du sol. Cette garantie sera également annulée si le produit n'est pas installé selon les lois locales et les codes du bâtiment locaux. La rouille ou la corrosion sur toute surface du cadre ou autour de celui-ci causée par les rognures et/ou copeaux d'acier restant après le processus de coupe N'EST PAS couverte par la présente garantie.

EXIGENCES D'ENTRETIEN POUR LES PRODUITS ET SURFACES EN ACIER EVOLUTION GALVANISÉS ET THERMOLAQUÉS (DANS UN RAYON DE 1,5 KM [1 MILE] DE L'EAU SALÉE) :

- Lors de l'installation du produit, toutes les extrémités coupées doivent être nettoyées avec une lime de façon à retirer toutes les ébarbures et elles doivent être recouvertes entièrement avec un minimum de trois (3) couches de peinture pour retouches sable noir Fortress.
- Lors de l'installation du produit, retirez tous les débris se trouvant à l'intérieur des pièces en les tenant à la verticale et en les tapant légèrement contre une surface dure. Les débris non retirés peuvent tacher les surfaces environnantes.
- Toutes les entailles, les égratignures, les bosses, etc. exposant l'acier doivent être recouvertes entièrement avec un minimum de trois (3) couches de peinture pour retouches sable noir Fortress.
- S'il y a apparition de rouille à la surface, vous devez alors la nettoyer et la peindre. Pour nettoyer la surface rouillée, sablez la zone en question avec du papier abrasif d'un grain 400 et appliquez trois (3) couches de peinture pour retouches sable noir Fortress.
- La structure en acier Evolution doit être inspectée pour la corrosion deux fois par année civile. Communiquez avec Fortress à warranties@fortressframing.com ou consultez le guide d'installation Evolution pour y trouver le formulaire d'inspection. LE FORMULAIRE D'INSPECTION DOIT ÊTRE SOUMIS DANS LES DEUX (2) SEMAINES APRÈS L'INSPECTION en le faisant parvenir par courriel à warranties@fortressframing.com. La non-soumission du formulaire à Fortress annulera la garantie.
- Lors de l'installation ou de toute modification subséquente, toutes les rognures et tous les copeaux d'acier restant après le processus de coupe doivent être retirés du chantier. Les rognures et les copeaux qui ne sont pas retirés peuvent tacher les surfaces environnantes.
- Assurez-vous d'éliminer immédiatement toute éclaboussure de matériaux de construction, comme le béton, le plâtre et la peinture, avant qu'elle ne sèche. Le manquement à éliminer ces matériaux peut causer des dommages aux surfaces galvanisées et thermolaquées.

Pour soumettre une réclamation sous garantie, le client acheteur doit remplir les papiers adéquats qu'il peut trouver et soumettre à <https://fortressbp.com/warranty-claim-form>. Pour toute question, veuillez téléphoner directement à Fortress Building Products au 1 866 323-4766. Le client acheteur recevra un avis de Fortress Building Products lui faisant savoir si la réclamation est approuvée ou non.

CONDITIONS ET EXCLUSIONS DE CETTE GARANTIE

LE MONTANT RESTITUÉ N'INCLURA PAS LES COÛTS DE MAIN-D'ŒUVRE POUR RETIRER LES COMPOSANTS EXISTANTS OU INSTALLER LES COMPOSANTS DE REMPLACEMENT, LES FRAIS DE LIVRAISON, LES TAXES DE VENTE, NI TOUS AUTRES FRAIS, ET FORTRESS BUILDING PRODUCTS N'EST PAS DANS L'OBLIGATION DE FOURNIR UNE TELLE MAIN-D'ŒUVRE NI DE TELS SERVICES.

Le tableau de répartition ci-dessous s'applique à tous les produits Evolution galvanisés et thermolaqués :

(1 à 5) ans	Remplacement à 100 %
(6 à 10) ans	Remplacement à 70 %

CETTE GARANTIE LIMITÉE REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES EXPRESSES. FORTRESS BUILDING PRODUCTS N'OFFRE AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRESSE ET ELLE N'AUTORISE AUCUNE AUTRE PERSONNE NI AUCUN AUTRE AGENT À OFFRIR TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE. FORTRESS BUILDING PRODUCTS N'ASSUME NI N'AUTORISE AUCUNE AUTRE RESPONSABILITÉ, NI OBLIGATION, NI GARANTIE, NOTAMMENT LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'USAGE À DES FINS PARTICULIÈRES CONCERNANT CE PRODUIT. FORTRESS BUILDING PRODUCTS NE SERA EN AUCUN CAS TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS, PARTICULIERS OU ACCESSOIRES DÉCOULANT DE OU LIÉ À L'ACHAT OU L'UTILISATION DE CE PRODUIT CONTRE TOUTE VIOLATION DE LA GARANTIE.

La présente entente est régie et interprétée conformément avec les lois de l'État du Texas, sans égard à ses dispositions concernant les conflits de lois. Toute action juridique découlant de cette entente doit être portée devant un tribunal et appliquée en conformité avec les lois de l'État du Texas. De plus, vous acceptez de vous en remettre à la compétence des tribunaux de l'État du Texas et que toute action juridique entreprise par vous doit demeurer dans la compétence des tribunaux de l'État du Texas, É.-U.

CERTAINS ÉTATS NE PERMETTENT PAS LES LIMITATIONS DE DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE, OU L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DE DOMMAGES INDIRECTS OU ACCESSOIRES, CE QUI VEUT DIRE QUE LES LIMITATIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. CETTE GARANTIE VOUS DONNE DES DROITS JURIDIQUES PARTICULIERS ET VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER D'AUTRES DROITS D'UN ÉTAT À L'AUTRE.